

**NOTE DE REGLEMENT N° 2024-02/DNF**

Portant modification à la note de règlement n°2020-25/DNF du 28/09/2020 relative à la grille de corrélation entre les niveaux de Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECRL) et les principaux tests, certifications en anglais

**Précisions concernant les demandes d'équivalence de certifications en langues**

**Attestation de niveau**

Seules les certifications répertoriées dans le tableau ci-joint (grille de corrélation entre les niveaux du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) et les principaux tests et certifications en anglais) seront prises en compte pour attester d'un niveau du CECRL (B1, B2, etc.).

**Validité des certifications en langues**

Il convient de distinguer entre les tests (TOEIC, TOEFL, PTE, IELTS, TCF...) dont la validité est limitée à deux ans (sauf précision contraire mentionnée sur l'attestation), et les diplômes de langues (Cambridge exams, DCL, CLES, DEFL...) qui permettent théoriquement de valider définitivement le niveau correspondant mais une durée de validité peut être ajustée dans les règlements des diplômes du Cnam.

**Compétences à valider**

Les compétences de l'oral et de l'écrit doivent être validées.

## Grille de corrélation entre les niveaux du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) et les principaux tests et certifications en anglais

Cette grille (mise à jour 09/01/2024) sert de référence dans le cadre de décisions de Validation des Etudes Supérieures (VES) pour la validation des niveaux d'anglais exigés dans les différents diplômes du Cnam.

Conseil de l'Europe CECRL	LINGUASKILL	TOEIC	Bright English	Cambridge English Qualifications	IELTS	PTE	DCL	CLES	CLOE	TOEFL Ibt	Conseil de l'Europe CECRL
<b>C2</b>			5	C2 Proficiency (CPE)	8.5 à 9	5			C2	Chaque compétence est évaluée sur 30 pour un total sur 120.  Il n'y a pas d'équivalence globale au CECRL	<b>C2</b>
<b>C1</b>	180+	945+	4,5	C1 Advanced (CAE)	7 à 8	4	C1	C1	C1		<b>C1</b>
<b>B2</b>	160-179	785-945	3.5-4	B2 First (FCE)	5.5 à 6.5	3	B2	B2	B2		<b>B2</b>
<b>B1</b>	140-159	550-785	2.5-3	B1 Preliminary (PET)	4 à 5	2	B1	B1	B1		<b>B1</b>
<b>A2</b>	120-139	225-550	1.5-2	A2 Key (ancien KET)	2.5 à 3.5	1	A2		A2		<b>A2</b>
<b>A1</b>	100-119	120-225	0.5-1			A1	A1		A1	<b>A1</b>	
durée de validité officielle *	2 ans	2 ans	2 ans	illimitée	2 ans	2 ans	illimitée	illimitée	2 ans	2 ans	

\*sauf précision contraire mentionnée sur l'attestation

## Grille de corrélation entre les niveaux du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) et les principaux tests et certifications en français langue étrangère (FLE)

Cette grille sert de référence dans le cadre de décisions de Validation des Etudes Supérieures (VES) pour la validation des niveaux de français langue étrangère exigés dans les différents diplômes du Cnam et ceux de l'école d'ingénieur.e.s EiCnam.

Conseil de l'Europe CECRL	DILF DELF / DALF Diplôme en langue française (CIEP)	TCF Test de connaissance du français (CIEP)	TEF Test d'Évaluation de Français (CCIP)	DFP Diplôme de français professionnel de la CCIP	DCL Diplôme de compétence en langue (MEN)	Diplôme Sorbonne Université (Sorbonne université)	DUEF Diplômes universitaires d'études françaises (Universités françaises)
<b>C2</b>	DALF C2	TCF Niveau 6 600-699 points	TEF C2	DFP C2	NON	Diplôme de langue et littérature françaises	DUEF C2
<b>C1</b>	DALF C1	TCF Niveau 5 500-599 points	TEF C1	DFP C1	DCL C1 Français usuel	Certificat pratique de langue française	DUEF C1
<b>B2</b>	DELF B2	TCF Niveau 4 400-499 points	TEF B2	DFP B2	DCL B2 Français usuel	Certificat pratique de Langue française (compréhension et expression)	DUEF B2
<b>B1</b>	DELF B1	TCF Niveau 3 300-399 points	TEF B1	DFP B1	DCL B1 Français usuel	Certificat intermédiaire de langue française	DUEF B1
<b>A2</b>	DELF A2	TCF Niveau 2 200-299 points	TEF A2	DFP A2	DCL A2 Français professionnel	NON	DUEF A2
<b>A1</b>	DELF A1	TCF Niveau 1 100-199 points	TEF A1	DFP A1	DCL A1 Français professionnel	NON	DUEF A1
<b>A1.1</b>	DILF	NON	NON	NON	NON	NON	NON
Durée de validité officielle*	illimitée	2 ans	2ans	illimitée	Illimitée		

\*sauf précision contraire mentionnée sur l'attestation

Cette note rentrera en vigueur, le 3 avril 2024.

**Fait à Paris, le 3 avril 2024**

Pour l'Administratrice générale empêchée  
et par délégation,  
La Directrice nationale des formations



Ariane FREHEL

**Le Conservatoire national des arts et métiers**

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03

Case courrier 4DNF01

tel 01 40 27 28 23

fax 01 40 27 28 2